

N°2018-06-20

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2018

**Président** : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n° 2018-06-03)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24 – pouvoir M. THEVENOT), M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 08 et 12 – pouvoir à M. de MAZIERES),

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET (sauf délibérations n° 2018-06-14 à 24), Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 03, 08 et 12), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-14 et 15), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n° 2018-06-07, 09 et 10), M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n° 2018-06-10 et 11 et 13 à 24), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n° 2018-06-11), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,  
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme JAQUEMET,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christophe LAPREE a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,  
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN,  
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane HERMANN,  
Mme Pascale RENAUD,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 26 juin 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Lutte contre le changement climatique et développement durable.  
Lancement de la procédure d'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET)  
de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-4° ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.229-26, R.229-45 et R.229-51 à 55 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et notamment l'article 188 ;

Vu le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ;

Vu le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) d'Ile-de-France ;

Vu le plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Ile-de-France ;  
Vu la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu l'avis favorable de la commission environnement du 14 juin 2018.

-----  
• Le plan climat air énergie territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le PCAET, qui doit être rendu public et révisé tous les 6 ans, doit être constitué :

- d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique,
- d'un plan d'actions portant sur :
  - l'amélioration de l'efficacité énergétique,
  - le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur,
  - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables,
  - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération,
  - le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie,
  - le développement de territoires à énergie positive,
  - la limitation des émissions de gaz à effet de serre,
  - l'anticipation des impacts du changement climatique,
  - la mobilité sobre et décarbonée.
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

En outre, le PCAET doit :

- prendre en compte le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), ainsi qu'être compatible avec le plan de protection de l'atmosphère (PPA) couvrant le territoire de Versailles Grand Parc ;
- être pris en compte par les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- être intégré au rapport annuel de développement durable.

• La présente délibération a pour objet d'engager l'élaboration du PCAET de Versailles Grand Parc. En effet, la communauté d'agglomération doit en définir les modalités d'élaboration et de concertation, qui doivent être transmises pour information au Préfet de Département, Préfet de Région, Président du Conseil départemental et Président du Conseil régional, maires des communes concernées, Président de l'association régionale d'organismes d'habitat social, représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. Dans les deux mois à compter de la transmission de cette information, le Préfet de Région et le Président du Conseil régional adressent à la communauté d'agglomération les informations utiles à l'élaboration du PCAET.

Ces modalités d'élaboration et de concertation sont définies dans une déclaration d'intention mise en ligne sur le site internet de l'Agglomération et affichée dans les locaux de Versailles Grand Parc, au 6 avenue de Paris, à Versailles.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du PCAET de Versailles Grand Parc s'établit comme suit :

- diagnostic du territoire : 12 mois,
- définition des enjeux : 4 mois,
- rédaction du plan d'actions : 3 mois,
- délibération du Conseil communautaire : objectif à mars 2020.

Afin d'organiser une réflexion et de valoriser l'ensemble des démarches déjà mises en place dans l'Agglomération, l'intégration au processus de certification de l'ADEME « Cit'Ergie » est envisagée et fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil communautaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver le lancement de la procédure d'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, associant ses 19 communes membres ;*
- 2) *d'approuver le lancement des études de diagnostic obligatoires pour l'élaboration du PCAET ;*

- 3) que les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET seront transmises pour information au Préfet de Département, Préfet de Région, Président du Conseil départemental et Président du Conseil régional, maires des communes concernées, Président de l'association régionale d'organismes d'habitat social, représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz ;
- 4) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération au chapitre 011 « charges à caractère général », fonction 812 « collecte et traitement des ordures ménagères », sur la nature 617 « études et recherches ».

-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56  
Nombre de pouvoirs : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni)

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :  
26 JUIN 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

- 4 JUIL. 2018



Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180625-2018-06-20-DE

**Numéro de l'acte :** 2018-06-20  
**Date de décision :** lundi 25 juin 2018  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Lutte contre le changement climatique et développement durable.  
Lancement de la procédure d'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
**Classification :** 8.8 - Environnement  
**Rédacteur :** Armelle SALVADOR  
**AR reçu le :** 04/07/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20180625-2018-06-20-DE  
**Document principal :** 2018-06-20 - PCAET.pdf

#### Historique :

|                |                          |                  |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 04/07/18 11:49 | En cours de création     |                  |
| 04/07/18 12:00 | En préparation           | Armelle SALVADOR |
| 04/07/18 12:16 | Reçu                     | Armelle SALVADOR |
| 04/07/18 12:16 | En cours de transmission |                  |
| 04/07/18 12:18 | Transmis en Préfecture   |                  |
| 04/07/18 12:25 | Accusé de réception reçu |                  |

